

Séance du 9 mars 2021

Présents	GIRAUD Marc ALIROL Claire, BOUCHET Michel, BOYER Véronique, CHANAL Fernand, DESCOURS Fanny, DOLE Mathieu, LAGER Joëlle, LAURENT Monique, MALEYSON Xavier, PAYS Aurélie, SAHUC Damien
Excusés	IGLESIAS Carmen, FERRIER Cédric, GARNIER Vincent,

I – Convention d'objectifs : réseau des bibliothèques

La convention a pour objet de fixer les modalités d'interventions et les objectifs du partenariat entre la Communauté d'Agglomération et les 11 communes de l'Emblavez dans le cadre de la coordination des animations des bibliothèques.

Pour rappel il existait sur le territoire de l'Emblavez un réseau de bibliothèques animé par une médiatrice du livre en charge de la coordination des 11 communes.

Pour permettre de poursuivre ces actions une convention entre les différentes communes et l'AGGLO est nécessaire.

La convention prend effet à compter de la date de la signature pour une durée de 1 an.

Elle pourra être renouvelée pour une même durée par reconduction tacite.

délibération adoptée à l'unanimité

2 – Personnel : Contrat

Reconduction du contrat de Monsieur Guillaume PERRET pour son emploi à l'agence postale.

délibération adoptée à l'unanimité

3 – Droit de préemption

Le droit de préemption urbain (DPU) permet à une commune ou un organisme délégataire (état, communauté de commune) d'acheter un bien immobilier en priorité et devant tout acquéreur privé.

Lorsque la mairie décide d'utiliser son droit de préemption, elle doit le motiver.

L'achat d'un immeuble, d'un terrain sur son territoire doit se faire en vue de réaliser une opération d'intérêt général.

La liste de la nature des opérations concernées par le DPU est dressée par l'article 300 du code de l'urbanisme, Il s'agit principalement de mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat : accueillir des activités économiques, favoriser le tourisme, réaliser des équipements collectifs, lutter contre l'insalubrité, sauvegarder le patrimoine...

Un projet de DPU est en cours d'élaboration et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal et soumis à délibération.

4 – Travaux

Terrasse du bar : les employés de la commune ont couvert la terrasse du bar côté épicerie.

L'aménagement d'une terrasse (face à l'église) est à l'étude et sera réalisée très prochainement ; elle permettra, dès que les mesures sanitaires le permettront, d'accueillir les clients en toute sécurité.

Monsieur le maire évoque les différents projets : l'aménagement de l'accès à la mairie, les travaux de voirie et présente un échéancier soumis aux attributions des subventions et des possibilités budgétaires.

5- Vote du compte de gestion 2020

Après lecture des différentes lignes du compte durant l'exercice 2020, Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Monique LAURENT doyenne de séance et quitte la salle.

Madame LAURENT procède au vote :

POUR :11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte de gestion est voté à l'unanimité

6-Vote du compte administratif

Après lecture des différentes lignes du compte durant l'exercice 2020, Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Monique LAURENT doyenne de séance et quitte la salle.

Madame LAURENT procède au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte administratif est voté à l'unanimité

7- Questions diverses

- Monsieur Le Maire informe le conseil que la dissolution du CPIE a pris effet en date du 28/02/2021.
- L'agglomération propose des transports TUDIP à la demande et une ligne pourrait desservir notre commune une à deux fois par semaine.
- Madame Véronique BOYER évoque la volonté de reconduire les ateliers seniors et d'en proposer de nouveaux.
- Le portail du parc Antoinette Moulin a été repeint.
- La boîte de retour de livres de la bibliothèque a été décorée bénévolement par une artiste locale.

Prochain conseil municipal

MARDI 6 AVRIL 2021 20 HEURES